

1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email à centre-val-de-loire@ffe.com avant le 23/10/2025.

2. QUALITE ET INFRASTRUCTURES

- Piste d'une superficie de 3 600m² minimum.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien du paddock durant toutes les épreuves.

Si le paddock est trop petit, une piste d'échauffement sur le plat doit être mise à disposition.

- Écuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettes sur le site obligatoires avec un accès PMR possible, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.
- Places assises disponibles le long du terrain.

3. FINALE DU CIRCUIT REGIONAL

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale.

Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional.

4. OFFICIELS DE COMPETITION

Les juges doivent être présents en nombre suffisant et posséder le niveau requis, conformément au règlement de la FFE.

Commissaire au Paddock inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Chef de Piste inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade Candidat National ou supérieur.

5. PROGRAMME DU CONCOURS

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.

Important : le programme doit être envoyé au Comité Régional d'Équitation avant ouverture aux engagements sous peine de ne pas être labélisé circuit régional.

6. EPREUVES OBLIGATOIRES A PROGRAMMER

- Amateur 1
- Amateur 2
- Amateur 3

Type d'épreuve : Mixte, Grand Prix et/ou Style à définir en concertation avec le CRE CVL. Il peut donc y avoir jusqu'à 6 épreuves labélisées sur une même étape.

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales.

Les étapes du circuit régional sont coefficient 2 comme le précise le règlement FFE en vigueur.

7. PARTENAIRES DU CIRCUIT REGIONAL

Les partenaires du Circuit Régional devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

L'organisateur s'engage à faire apparaître le Comité Régional d'Équitation sur l'ensemble des publications et affiches de l'étape. Il devra également le nommer lors du concours et mettre en avant la banderole qui lui sera mis à disposition par le CRE CVL.

8. RECOMPENSES

En complément des lots, obligatoirement distribués par l'organisateur, le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots, trophées, plaques et flots aux 3 premiers classés de l'épreuve.

Les récompenses offertes par le CRE et non utilisés par manque d'engagés devront être restitués dans les plus brefs délais après le concours.

9. DEROULE DE LA REMISE DES PRIX

La remise des prix devra, sauf conditions exceptionnelles se dérouler à cheval.

L'organisateur s'engage à effectuer des photos des trois premiers classés et les transmettre au CRE pour les publications officielles des résultats.

Un élu du CRE CVL sera invité à faire une ou plusieurs remises des prix des étapes du circuit.

10. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.